



Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-698 CONCERNANT LES USAGES CONDITIONNELS

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE lors d'une séance tenue le 15 décembre 2025, le conseil a adopté par résolution un premier projet du règlement ci-haut mentionné.

QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le **7 janvier 2026, à 17 h**, dans la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville au 19, avenue Marquette, Baie-Comeau, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19).

QUE l'objet de ce règlement concerne les points suivants :

- Indiquer que, dans la zone 203 I prévue par le règlement de zonage, des usages conditionnels peuvent être autorisés;
- Spécifier que pour cette zone, les usages conditionnels suivants peuvent être autorisés :
 - certains usages liés à l'agriculture et à l'élevage;
 - certains usages de commerces et de services connexes aux activités industrielles;
 - certains usages industriels non contraignants.

- Prévoir les objectifs poursuivis et les critères selon lesquels est faite l'évaluation de la demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour la zone 203 I :
- contribuer au redéveloppement du site et à la création d'un pôle industriel relatifs aux activités logistiques;
 - assurer une cohabitation harmonieuse avec le milieu environnant;
 - garantir une qualité esthétique en harmonie avec le milieu d'insertion.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement ainsi que les croquis visant les zones mentionnées à ce projet de règlement sont disponibles pour consultation au Service de l'urbanisme et du développement durable de la Ville au 1310, rue d'Anticosti, Baie-Comeau, pendant les heures de travail.

Baie-Comeau, le 17 décembre 2025



**Me Clémence Richard, greffière et
directrice des affaires juridiques**